

Tabac et travail

30-01-2008

Dernière mise à jour : 10-03-2009

RAPPEL :

Avec

66 000 morts en France chaque année, dont 3 000 à 5 000 victimes du tabagisme passif, le tabagisme est, d'après l'organisation mondiale de la santé (OMS), la première cause de mortalité évitable. Dans l'entreprise comme dans les autres espaces publics, il faut protéger la santé des non-fumeurs et réduire la consommation de tabac des fumeurs.

A CONSULTER :

Site

d'aide à l'arrêt du tabac du Ministère de la Santé

Site

d'information du Gouvernement français sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Arrêté

du 22 janvier 2007

fixant les modèles de signalisation prévus par l'article R. 3511- 6 du code de la santé publique - A télécharger.

Site

de la Mission Interministerielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie MILDT : le tabac est un produit licite. Sa production et sa vente sont réglementées

Plan

de prise en charge et de prévention des addictions

Le

tabagisme par BOSSONS

FUTE

Médecin du travail de AMEST Lille, Olga KEPHALIANOS, explique comment est organisé le projet tabac porté actuellement par son service de santé au travail, et montre la façon dont les entreprises traitent de la question du tabac, alors que le décret du 15 novembre 2006 entre en application à partir du 1er février 2007.

A consulter :